



1105713302

DATE DEPOT :	2011-06-16
NUMERO DE DEPOT :	2011R057519
N° GESTION :	2011B13274
N° SIREN :	514048438
DENOMINATION :	3C HABITAT
ADRESSE :	320 rue Saint-Honoré 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2011/03/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITALNOMINATION DE DIRECTEUR GEI TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

3C HABITAT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 95-97 AVENUE VICTOR HUGO

92500 RUEIL-MALMAISON (HAUTS DE SEINE)

514048438 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDIN EN DATE DU 31 MARS 2011

L'an deux mil onze,
et le trente un mars,
à seize heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

- **Monsieur Frédéric MENE**
propriétaire de..... 580 actions
- **Monsieur Didier QUELIN**
propriétaire de..... 170 actions
- **Monsieur Gérard JOSSERAND**
propriétaire de..... 125 actions
- **Madame Michèle JOSSERAND**
propriétaire de..... 125 actions

soit un total de.....1 000 actions
sur les mille (1 000) actions composant le capital social.

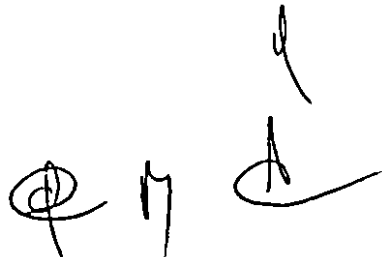
Monsieur Frédéric MENE

préside la séance en sa qualité de président de la société.
Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des actions détenues par les actionnaires présents.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.



Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Augmentation de capital social par incorporation de comptes courant d'associé
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Fixation des rémunérations du Président et du Directeur Général ;
- Autorisation de conventions règlementées ;
- Transfert de siège ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'une somme de 22 500 €, pour le porter de 10 000 € à 32 500 €, par incorporation directe de somme prélevée sur le compte courant d'associé de trois associés savoir :

- **Monsieur Frédéric MENECE**
verse la somme de..... 6 700 euros
- **Monsieur Didier QUELIN**
verse la somme de..... 8 300 euros
- **Monsieur Gérard JOSSERAND**
verse la somme de..... 7 500 euros

soit un total de..... 22 500 euros
incorporé de leur compte courant d'associé au capital social de la société.

Cette augmentation est réalisée au moyen de la création de deux mille deux cent cinquante (2 250) actions nouvelles de dix (10.- €) euro chacune, à libérer de la totalité à la souscription.

Les actions nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles à :

- **Monsieur Frédéric MENECE**
95-97 avenue Victor Hugo
RUEIL-MALMAISON (Hauts de Seine)
A concurrence de670 actions
- **Monsieur Didier QUELIN**
12 chemin de la Forêt
SAINT NOM LA BRETECHE (Hauts de Seine)
A concurrence de830 actions
- **Monsieur Gérard JOSSERAND**
35 rue de Mulhouse
STRASBOURG (Bas Rhin)
A concurrence de750 actions

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

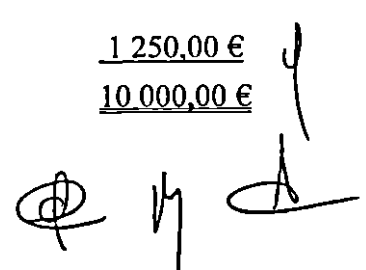
TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles n° 7 et 8 des statuts :

Article 7 – APPORTS

Les soussignés, apportant à la société, savoir :

- **Monsieur Frédéric MENECE**
En numéraire la somme de : 3 300,00 €
- **Monsieur Didier QUELIN**
En numéraire la somme de : 1 700,00 €
- **Monsieur Gérard JOSSERAND**
En numéraire la somme de : 1 250,00 €
- **Madame Michèle JOSSERAND**
En numéraire la somme de : 1 250,00 €
- **Monsieur Germain MARCAIS**
En numéraire la somme de : 1 250,00 €
- **Madame Françoise MANET MARCAIS**
En numéraire la somme de : 1 250,00 €
- TOTAL DES APPORTS :** 10 000,00 €



Ladite somme correspondant à la souscription et à la libération intégrale de 1 000 actions ordinaires de 10 € chacune, ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la banque Crédit Mutuel, 64 rue de la chaussée d'Antin PARIS 75009. Cette somme de 10 000 € a été déposée le 6 juillet 2009 à ladite banque pour le compte de la Société en formation.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 mars 2011, incorporent au capital de la société les sommes suivantes prises de leur compte courant d'associé : Messieurs Frédéric MENEZ 6 700 €, Didier QUELIN 8 300 € et Gérard JOSSERAND 7 500 €. Le capital social augmente donc d'une somme de vingt deux mille cinq cent euros (22 500), par création de 2 250 actions nouvelles de 10 € chacune.

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 32 500 €.

Il est divisé en 3 250 actions de 10 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide de nommer, avec effet de ce jour, en qualité de directeur général pour une durée indéterminée :

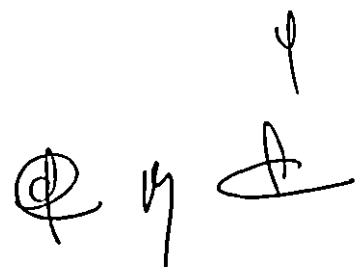
Monsieur Gérard JOSSERAND
35 rue de Mulhouse
67000 STRASBOURG

à ce présent et intervenant, qui déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

L'assemblée générale décide que les fonctions du directeur général seront les suivantes :

- d'effectuer pour le compte de la société toutes opérations juridiques, commerciales, administratives, financières, comptables, fiscales, sociales et toutes opérations de manière générale sans limitation de montant ou de durée.
- représenter la société à l'égard des tiers.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la Président et le Directeur Général à percevoir chacun, une rémunération brute annuelle de 200 000 € sous réserve que la société puisse la payer sans mettre en péril la continuité d'exploitation.

Les versements progressifs se feront de manière égalitaire entre le Président et le Directeur Général.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la signature de la convention établie entre la société 3C HABITAT et la société GJ DEVELOPPEMENT en date du 31 mars 2011 portant sur la mise à disposition de notes de procédures.

L'assemblée générale reconnaît avoir pris connaissance des termes de cette convention et ne pas s'y opposer.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la réitération de la signature d'une convention de cession de marques entre la société 3C HABITAT et Monsieur Frédéric MENEZ en date du 31 mars 2011 pour un montant d'un euro.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la constitution de compte courant d'associés et leur rémunération sans que cette rémunération ne puisse excéder chaque année le taux fiscal maximum déductible.

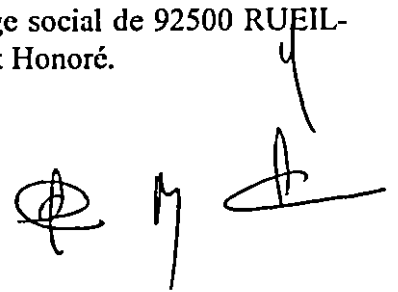
L'assemblée générale prend acte de l'engagement de Monsieur Didier QUELIN de bloquer son contrat d'associé à hauteur de 100 000 € jusqu'au 31 mars 2012.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de 92500 RUEIL-MALMAISON 95-97 avenue Victor Hugo, à 75001 PARIS 320 rue Saint Honoré.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.



DIXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 75001 PARIS, 320 rue Sainte Honoré.

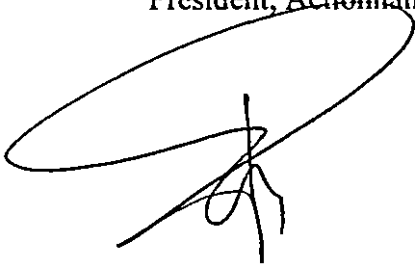
Il pourra être transféré dans Paris et sa région par simple décision du Président.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

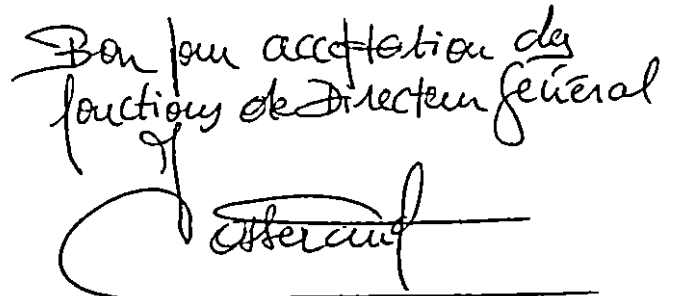
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Directeur Général et les actionnaires.

Monsieur Frédéric MENEZ
Président, Actionnaire

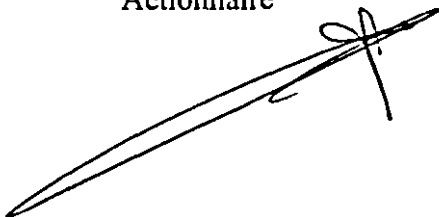
A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a series of sharp, intersecting strokes below.

Monsieur Gérard JOSSERAND
Directeur Général, Actionnaire

« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »

A handwritten signature in black ink, with the words "Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général" written above it in a cursive script. The signature itself consists of a large, rounded loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Monsieur Didier QUELIN
Actionnaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, horizontal, slightly wavy line with a small, sharp hook at the end.

Madame Michèle JOSSERAND
Actionnaire

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, intersecting strokes that form a compact, angular shape.